

RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1999 B 00024

Numéro SIREN : 421 354 655

Nom ou dénomination : A.C.F. MIDI PYRENEES HOLDING

Ce dépôt a été enregistré le 06/04/2022 sous le numéro de dépôt B2022/009263

1

BILAN - SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2021
Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du code général des impôts)

cerfa

N°15948*03

Désignation de l'entreprise S.A.R.L. ACF MIDI PYRENEES HOL				Néant ☐ *		
Adresse de l'entreprise 20 CHEMIN DE LA SAUDRUNE				31120	PORTET SUR GARONNE	
SIRET 4 2 1 3 5 4 6 5 5 0 0 0 3 5						
Durée de l'exercice en nombre de mois * 12				Durée de l'exercice précédent * 12		
				Exercice N clos le 30/06/2021		
ACTIF				Brut 1	Amortissements-Provisions 2	
					Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	012		
		Autres *	014	016		
	Immobilisations corporelles *		028	28 756	030	20 190
	Immobilisations financières * (1)		040	889 551	042	889 551
	Total I (5)		044	918 307	048	20 190
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
		Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	7 800	070	2 000
		Autres* (3)	072	49 132	074	49 132
	Valeurs mobilières de placement		080	082		
	Disponibilités		084	16 711	086	16 711
	Charges constatées d'avance *		092	094		
	Total II		096	73 643	098	2 000
	Total général (I + II)		110	991 949	112	22 190
PASSIF				Exercice N NET 1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120	289 000		
	Ecart de réévaluation		124			
	Réserve légale		126	28 900		
	Réserves réglementées *		130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)		132	498 789		
	Report à nouveau		134			
	Résultat de l'exercice		136	46 840		
	Provisions réglementées		140			
	Total I		142	863 529		
	Provisions pour risques et charges Total II		154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156	1 071		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166	1 181		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ... 169 94 713)		172	103 979		
	Produits constatés d'avance		174			
Total III		176	106 230			
Total général (I + II + III)		180	969 760			
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	40 811	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	
*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.						

②

COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise S.A.R.L. ACF MIDI PYRENEES HOL

Néant ☐ *

A- RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
30/06/2021

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210		
	Production vendue {	biens	dont export et livraisons intracommunautaires {	215	214		
		services *		217	218	171 140	
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222
	Production immobilisée*				224		
	Subventions d'exploitation reçues				226		
	Autres produits				230		
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232	171 140	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234		
	Variation de stocks (marchandises)*				236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240		
	Autres charges externes* :	(dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)			242	10 799	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *	243		1 650	244	5 171	
	Rémunérations du personnel*				250	94 811	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	45 255	
	Dotations aux amortissements*				254	4 497	
	Dotations aux provisions				256	2 000	
Autres charges {	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259			262		
	cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260		776			
Total des charges d'exploitation (II)					264	162 534	
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	8 606	
Produits financiers (III)		280	37 280		294	46	
Charges financières (V)					290	1 000	
Charges exceptionnelles (VI) {		dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347		300		
		dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348				
Impôt sur les bénéfices* (VII)					306		
2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) --- Charges (II + V + VI + VII)					310	46 840	
B- RÉSULTAT FISCAL					312	46 840	
Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2					314		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles			318			
	Provisions non déductibles*			322			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)			324			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	5 160	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249		251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999			
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997	
	Dédutions	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986	ZFU -TE (44. octies et octies A)	987		342
Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)		981	JEI (44. sexies A)	989			
ZRD (44 terdecies)		127	ZRR (44. quinquies)	138			
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 chondecies)		991	Investissements outre-mer	344			
ZFANG (44 quaterdecies)		345					
BUD (44 sexdecies)		992	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993			
Dont divers		Créance due au titre du report en arrière du déficit		346		350	37 280
		Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies)		655			
		Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies A)		643			
		Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies B)		645			
	Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies C)		647				
	Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies D)		648				
	Dédution exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)		641				
	Dédutions exceptionnelles (Art. 39 decies F)		990				
Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies G)		649					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	
					352	14 720	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356		
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :					360 14 720	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfice col.1	Déficit col.2	
					370	0	

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

ACF MIDI PYRENEES HOLDING
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 60.000 EUROS
Siège social : 20 chemin de la Saudrune
ROQUES SUR GARONNE
31120 ROQUES SUR GARONNE
RCS : B 421 354 655

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
ANNUELLE DU 21 DECEMBRE 2021

L'an deux mil vingt

Le vingt et un décembre, à dix-huit heures

Les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale ordinaire sur convocation de la gérance

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Monsieur Philippe HIRIART DURRUTY préside la séance en qualité de gérant.

Le président constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les copies des lettres de convocation ;
- la feuille de présence ;
- le rapport de gestion de la gérance.
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 30/06/2021 ;
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966 ;
- le texte des projets de résolutions ;

Le président déclare que tous les documents prescrits par l'article 36 du décret du 23 mars 1967 ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'Assemblée sur sa demande, lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 30/06/2021.

PHD

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30/06/2021 et affectation des résultats,
- Rapport spécial du gérant sur les conventions visées à l'article 50 de la loi 24 juillet 1966,
- Approbation de ces conventions,
- Quitus à la gérance ;
- Questions diverses.

Le président donne lecture :

- du rapport de gestion de la gérance,
- du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966.

Le président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 30/06/2021 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 30/06/2021 lesquels font apparaître un bénéfice de 46.840 euros.

En conséquence l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice clos le 30/06/202 de la manière suivante :

- autres réserves : 46.840 euros

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19 heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le gérant et par les associés présents.

PH. HIRIART DURRUTY



S. SINDICQ

